

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

AR Prefecture

016-211601208-20250407-D2025213-DE
Reçu le 09/04/2025



délibération :
D_2025_2_13

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 07 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Monsieur Anthony DOUET, Adjoint, pour le Maire empêché.

Nombre de conseillers en
exercice : 18

Date de convocation du : 31 Mars 2025

Présents : 14

Présents : Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle

Votants : 17

**Objet : Attribution de
subvention à Dirac Loisirs et
Fêtes**

Pouvoirs :

Madame DULAC Stéphanie a donné pouvoir à Monsieur LAFENETRE Pascal
Monsieur MICHELET Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur DOUET Anthony
Madame MONTEGU Bénédicte a donné pouvoir à Madame LANOË-MALIVERT Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DULAC Stéphanie, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame MONTEGU Bénédicte

Secrétaire de Séance : Madame Annick CHEVALERIAS

Le monde associatif contribue aux activités sportives, sociales, artistiques et culturelles de par son dynamisme et son implication dans la vie locale des Diracois. Cette association prend notamment en charge pour le compte de la commune l'organisation des Soirs Bleus et les dépenses qui en découlent. A ce titre, elle demande une subvention pour couvrir tout ou partie de ces frais.

Après examen du dossier de demande de subvention, la commission a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 850 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ATTRIBUE une subvention d'un montant de **850 € à l'association Dirac Loisirs et Fêtes**,
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2025,
AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement de celle-ci.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 07/04/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 09/04/2025

Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint
Anthony DOUET

